



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 janvier 2015

Ségolène Royal annonce les deux premières labellisations de tickets de caisse sans Bisphénol A

Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, se félicite de la remise aujourd'hui des deux premiers labels « ticket de caisse sans bisphénol A » au distributeur Lidl et au fabricant de papier thermique Koehler, par l'INERIS.

Ce label, qui vient compléter **l'interdiction du bisphénol A dans les contenants alimentaires entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015**, garantira que les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire, distribués par les enseignes ou les fabricants participants, ne contiennent pas de bisphénol A (BPA), perturbateur endocrinien avéré, et ainsi participera tout particulièrement à la **protection de la santé des salariés** amenés à les manipuler fréquemment.

Il s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) mise en place en avril dernier par Ségolène Royal** afin de réduire l'exposition des français aux perturbateurs endocriniens, et traduit la volonté du Gouvernement de conduire une action volontariste pour lutter contre toutes les formes de pollution chimiques, réaffirmée à l'occasion de la **conférence environnementale de novembre 2014**.

L'obtention du label repose sur le respect des exigences fixées dans un référentiel élaboré par l'INERIS en concertation avec les pouvoirs publics, des représentants de la société civile (l'association Women in Europe for a Common Future) et les acteurs économiques : fabricants et transformateurs de papier thermique, filière papetière, utilisateurs (organisations professionnelles et entreprises de la distribution et du secteur bancaire).

Ségolène Royal encourage l'ensemble des enseignes de la grande distribution, ainsi que les fabricants, à s'engager à leur tour dans cette démarche exemplaire. Elle a par ailleurs demandé à l'INERIS d'étendre ce processus de labellisation à d'autres substances telles que le bisphénol S, bisphénol F, ou à d'autres utilisations du papier thermique.

The logo for INERIS, featuring the word "INERIS" in white, bold, uppercase letters on a dark blue rectangular background. A small green dot is positioned above the letter 'E'.

maîtriser le risque
pour un développement durable |

L'INERIS mène depuis plusieurs années des travaux de recherche et d'appui technique au Ministère chargé de l'Écologie sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens. Grâce à son expertise sur les substances chimiques, l'Institut a contribué à la constitution du dossier de restriction d'usage du BPA dans le cadre de REACh. Le label « ticket sans BPA » vient conforter l'action de l'INERIS en labellisation et certification volontaire dans le domaine de la sécurité industrielle (ATEX, SIL...), de l'innovation (nanotechnologies) et des technologies durables (batteries électriques, écotecnologies...).

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il emploie 589 personnes, basées principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

Contact : Aurélie PREVOT // 03 44 55 63 01 // 06 20 90 03 48 // Aurelie.Prevot@ineris.fr

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 9 mars 2015

Point presse
Conférence de Sendai

A la veille de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, Ségolène Royal organise un point presse pour présenter la position et les initiatives françaises en matière de réduction des risques, avec notamment l'initiative sur les alertes précautions.



Conférence mondiale des Nations Unies
sur la réduction des risques de catastrophe
2015, Sendai (Japon)

Mardi 10 mars
11h00
au ministère de l'Écologie
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits
des Femmes

Ministère des Outre-Mer

Paris, le vendredi 31 juillet 2015

Communiqué de presse

Solidarité nationale face à l'échouage massif de sargasses qui touche les Antilles : le gouvernement accélère et renforce la mise en œuvre du plan interministériel « sargasses »

Les Antilles françaises sont touchées depuis plus d'un an par des échouages massifs et ininterrompus d'algues brunes dites « sargasses ». Si ce phénomène d'échouage n'est pas inédit, il atteint depuis l'été 2014 une ampleur exceptionnelle par sa durée et son intensité.

Les conséquences de ce phénomène sont multiples, sur le cadre de vie, l'activité économique et le bien être des populations. En effet, lorsqu'elles ne sont pas ramassées suffisamment rapidement, ces algues peuvent aussi produire des émanations d'hydrogène sulfuré (H₂S), un gaz incommodant, voire potentiellement dangereux dans certaines conditions.

Dès 2011, l'Etat a sollicité le Haut conseil de la santé publique afin de définir et mettre en œuvre les mesures à prendre pour limiter et prévenir les impacts sur la santé de la population exposée. Les conclusions du HCSP ont été rendues en 2012, mettant notamment en exergue le fait que la prévention la plus efficace contre les effets de la décomposition des sargasses consistait en un ramassage régulier et un stockage approprié.

Sous l'égide du ministère de la Santé, un dispositif de veille sanitaire active a été mis en place dès 2014 afin de procéder à des mesures régulières des taux de H₂S, et d'adapter et diffuser en conséquence les recommandations appropriées dans le souci constant de protéger la santé des populations.

L'intensification du phénomène depuis fin 2014 a par ailleurs conduit l'État à adapter son intervention. Ainsi, depuis le début de la crise, plus de 6M€ ont été mobilisés pour le financement de moyens de ramassage, l'aide aux communes, la constitution de « brigades vertes » chargées d'appuyer les collectivités chargées du ramassage des algues. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a enfin demandé à l'ADEME la mise en place d'un appel à projet à hauteur de 2.3 millions d'euros pour la collecte et la valorisation des algues.

Le gouvernement annonce aujourd'hui l'accélération et le renforcement du dispositif de lutte contre les sargasses :

- **Renforcement du soutien aux collectivités chargées du ramassage des algues** : un fonds exceptionnel de 2 millions d'euros est mis en place par l'Etat, notamment le ministère des outre-mer et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, afin d'accompagner l'engagement des actions de ramassage par les collectivités compétentes, compte tenu de l'ampleur des charges qu'impose cette action indispensable.
- **Poursuite de la mobilisation des autorités sanitaires** : elle permettra notamment, de s'assurer que les mesures de prévention sont bien connues de la population et en particulier des personnes amenées à intervenir dans les opérations de ramassage et de stockage.
- **Lancement d'une mission interministérielle de haut niveau**: elle se rendra dans les Antilles dès le mois de septembre afin de formuler des recommandations opérationnelles visant à organiser la filière de ramassage, stockage, traitement et valorisation des algues sargasses, afin d'organiser une réponse sur le long terme.
- **Amélioration de la connaissance pour une gestion à long terme du phénomène** : les travaux de recherche visant à identifier l'origine et les causes de ce phénomène seront accélérés, sous l'égide du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui mobilisera les organismes compétents.
- **Lancement d'une initiative internationale** : une conférence internationale réunissant les représentants des États de la Caraïbe touchés par l'échouage de sargasses sera organisée au second semestre afin de partager les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la gestion de ce phénomène et proposer des actions coordonnées.

Ce dispositif et ces aides exceptionnelles **illustrent l'engagement de la solidarité nationale pour aider les Outre-Mer à surmonter cette crise durable**, ainsi que la volonté gouvernementale d'apporter une réponse forte et concrète aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65
Service de presse de George Pau-Langevin : 01 53 69 27 60

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 7 octobre 2015

Prévention des risques :
Ségolène Royal et Margareta Wahlström,
demandent aux délégations du forum européen pour la
réduction des risques qui s'ouvre aujourd'hui à Paris
de proposer des solutions concrètes

Les graves intempéries qui se sont abattues sur le sud-est de la France dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015 avec un bilan humain extrêmement lourd viennent nous rappeler que le continent européen est très exposé aux risques naturels, en particulier aux risques d'inondation. Ces événements seront de plus en plus fréquents dans le contexte du dérèglement climatique, mais ils ne doivent pas être une fatalité et nous devons nous y préparer.

C'est dans ces circonstances que Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Margareta Wahlström, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies, ont ouvert ensemble ce matin à Paris la 6^e réunion annuelle du forum européen pour la réduction des risques de catastrophes. Ce forum réunit des délégations de tout le continent européen, délégations représentant à la fois les gouvernements et la société civile.

Ségolène Royal et Margareta Wahlström ont demandé à toutes les délégations présentes de consacrer ces trois jours de travail à l'élaboration de propositions concrètes permettant d'améliorer la prise de conscience et la prévention des risques. Elles suivront au jour le jour les travaux de ce forum.

A l'issue de cette première journée, les participants du forum ont travaillé à l'élaboration d'une feuille de route sur la base du nouveau cadre d'actions pour la réduction des risques de catastrophe au niveau européen approuvé lors de la conférence internationale de Sendai en mars dernier.

Ségolène Royal et Margareta Wahlström ont souhaité que la recommandation du cadre de Sendai d'ici 2020, des stratégies de prévention des risques intégrant tous les acteurs et tous les risques soient mises en place au niveau national et local dans tous les pays européens. Les participants ont insisté sur la nécessité d'augmenter la résilience des réseaux de transport, de télécommunication et d'énergie. Le forum va élaborer des recommandations pour renforcer la culture du risque dans les territoires exposés, notamment à travers des opérations dans les écoles et vers les élus, les entreprises et la population.

À l'occasion de la remise du prix Damir Čemerin, 4 PME françaises innovantes dans le domaine de la prévention des risques ont été récompensées (Tenevia, Kinaxia, 3D Eau et Predict services), Ségolène Royal a rappelé que les technologies, notamment les technologies automatiques de détection des crues sur les cours d'eau ou de systèmes d'alerte, peuvent apporter une partie des solutions, mais que le facteur humain, notamment la formation, la sensibilisation, la diffusion de la culture du risque, reste primordial.

Ségolène Royal et Margareta Wahlström ont souhaité que ce forum européen contribue tout particulièrement au volet adaptation et résilience de l'agenda des solutions du changement climatique, qui sera l'un des quatre piliers de la COP21 Paris Climat.

Retrouvez le communiqué et les informations relatives au forum européen en ligne.

www.developpement-durable.gouv.fr/EFDRR

Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr

Cette planète qui sourit est l'emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat !

#1planète tous ensemble pour le climat > montrez votre engagement !

1 jour, 1 action découvrez les actions déployées près de chez vous.



www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

UNISDR : +41(0)766910314 fowlerj@un.org

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le Jeudi 17 décembre 2015

Perturbateurs endocriniens : Le Tribunal de l'Union européenne donne raison à Ségolène Royal et condamne la Commission européenne pour inaction

Comme elle s'y était engagée dans le cadre de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, Ségolène Royal s'est associée au nom de la France à la procédure à l'encontre de la Commission européenne, qui n'a toujours pas adopté de définition pour les substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien.

- Le Tribunal de l'Union européenne, par un arrêt rendu le 16 décembre, lui donne raison.
- Plusieurs règlements européens prévoient en effet des mesures de protection des populations contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens, qui sont néanmoins conditionnées à l'adoption formelle de la définition par la Commission européenne. La Commission, malgré des délais échus depuis fin 2013, n'a toujours pas publié de définition.
- Ségolène Royal adressera cette semaine un courrier à la Commission européenne pour l'enjoindre à adopter urgemment cette définition.
- La problématique des perturbateurs est un sujet majeur de santé publique, au cœur de l'action de Ségolène Royal.
- D'autres dispositions de la Stratégie Nationale sur les perturbateurs endocriniens sont en action.

- Ségolène Royal demande ainsi, ce jour, à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail d'expertiser une nouvelle vague de substances qui sont susceptibles d'être perturbatrices endocriniennes ou qui sont utilisées en substitution de perturbateurs endocriniens, afin de vérifier l'innocuité ou les risques de ces substances.
- Il s'agit des substances suivantes faisant l'objet d'une suspicion d'effet reprotoxique :
 - l'homosalate utilisé comme filtre UV dans les produits cosmétiques et produits, d'hygiène,
 - le triclocarban, utilisé comme conservateur dans des détergents et des peintures,
 - le tin sulphaten, utilisé en traitement de surface des métaux,
 - le dicyclopentadiène, utilisé très largement pour la fabrication de différentes substances chimiques.

Et des substituts suivants dont il s'agit de vérifier l'innocuité:

- le RDP (Tetraphenyl m-phenylene bis(phosphate)) utilisé comme retardateur de flamme (polymère) utilisé en substitution d'une substance dangereuse, le DécaBDE,
- le TMBPF (4,4'-methylenedi-2,6-xyleneol), utilisé comme substitut du bisphénol A dans les matériaux en contact alimentaire.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31